

I – ADMINISTRATION GENERALE

1- Convention Territoriale Globale : finalisation de la convention

Le comité de pilotage pour la finalisation de la Convention Globale Territoriale se réunira le 8 octobre 2018 au siège de la CAF des Alpes Maritimes. Il sera ainsi validé l'ensemble des actions, les modalités de pilotage et d'évaluation. A la suite de ce comité de pilotage, il sera procédé à la signature de la Convention Globale Territoriale. Les membres du comité ont pu prendre connaissance en annexe de la convocation, d'une synthèse de l'ensemble des fiches actions par thématiques ainsi que des modalités d'évaluation proposées par le syndicat issues du guide méthodologique élaboré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. L'ensemble de ces documents sont annexés au procès-verbal de séance.

2- Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : information

Tous les éléments (diagnostic, fiches actions...) ont été communiqués à la CAF des Alpes-Maritimes. A ce jour, les services de la CAF sont dans l'attente des modalités précises de renouvellement du CEJ (prise en compte du plan mercredis, des accueils périscolaires et extrascolaires, prestations bonifiées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap...)

La date butoir fixée par la CAF pour la signature du CEJ 2018-2021 est le 1^{er} décembre 2018.

En fonction de la nature des réponses de la CAF, un nouveau comité de pilotage enfance-jeunesse sera organisé prochainement.

II- FINANCES

1- PSEJ 2017 : montants des droits et versements aux communes

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de procéder aux versements de l'intégralité du droit PSEJ 2017 à chacune des communes conformément au tableau annexé procès-verbal de séance.

2 – Décision modificative n°2

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

A- En ce qui concerne la section d'investissement de rajouter les crédits suivants :

- opération 458151 :

Extension du pôle enfance de Saint-Martin-du-Var	13 300 €
--	----------

- opération 458125011 :

Extension de la maison des seniors à Saint-André de la Roche	13 000 €
--	----------

- opération 4581242 :

Réaménagement de la crèche de Saint-André de la Roche	38 000 €
---	----------

- opération 2017/0+6

Divers équipements de la crèche de Saint-Martin-du-Var	1 500 €
--	---------

B- En ce qui concerne la section d'investissement d'ouvrir les crédits suivants pour les opérations ci-dessous :

Réfection des façades du groupe scolaire Octave Tordo à Tourette-Levens:

- 108 000 €

Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au Plan d'Ariou à Tourette-Levens :

- 60 000 €

Et

C- d'annuler un titre émis en doublon sur l'exercice 2017 (remboursement du capital des emprunts) pour un montant de 11 250 14 € (section d'investissement)

Section d'investissement mandat au chapitre 27 à hauteur de 11 259,14 €.

Soit au total :

Section de fonctionnement recettes – chapitre 74 90 906,38 €

Section d'investissement dépenses – chapitre 27 102 435,52 €

III- RESSOURCES HUMAINES

1- Tableau des effectifs : suppressions et créations de postes

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le tableau des effectifs annexé au procès-verbal de séance et également que les postes ayant fait l'objet d'un avancement de grade soient supprimés après avis du comité technique de novembre 2018 lors du prochain comité.

2- Compte Epargne Temps : nouvelles modalités de paiement

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser le paiement de tout ou partie des jours inscrits sur le compte épargne temps, en cas de cessation définitive de fonction (mutation, retraite, incapacité ou décès, démission, licenciement ou révocation) dans la mesure des capacités budgétaires de la collectivité.

3- Remboursement indemnités kilométriques des agents sociaux : mode de calcul

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le mode de calcul proposé pour le remboursement des indemnités kilométriques des agents sociaux pour lesquels la collectivité mettra à disposition un véhicule et que ce prêt de véhicule est limité dans le temps et sera réalisé uniquement en fonction du matériel roulant disponible pour assurer la continuité du service public de maintien à domicile uniquement.

IV- TRAVAUX / MARCHES

1- Réfection des façades du groupe scolaire Octave Tordo à Tourrette-Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 108 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé au procès-verbal de séance.

2- Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens – délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 60 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé au procès-verbal de séance.

V- DOMAINE INTERCOMMUNAL

1- Acquisition de la parcelle AY 85 (ancienne halte-garderie « La Galipette » avec terrain attenant d'une superficie de 1685 m²) pour un montant de 350 000 €

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 85, d'une superficie de 1685 m², comprenant un bâtiment en dur de 232 m² et du terrain attenant au prix de 350 000 € et à signer l'acte d'acquisition ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'acquisition de ces biens et des frais s'y rapportant (acte notarié d'acquisition et publication aux hypothèques notamment) à l'article 2111 de l'exercice en cours ;
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Départemental, ou tout autre organisme ;
- d'imputer le coût résiduel de l'annuité d'emprunt en fonction de la nature d'utilisation des locaux.

2 – Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2017 selon le tableau annexé au procès-verbal de séance.

V- ENFANCE

1- Jardin pédagogique et partagé : signature de la convention de partenariat avec la CAF des Alpes-Maritimes – Domaine de l'Enfance La Trinité

Où l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la convention type de partenariat annexée au procès-verbal de séance.

AFFICHE LE 1^{er} OCTOBRE 2018

LE PRESIDENT,


H. COLOMAS